

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 18 du mois de décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 12 décembre 2023 et affichée le mardi 12 décembre 2023.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

**Absents représentés** : SEVESTE Claude représenté par KHALOUA Madani, SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, OUABI Isdeen représenté par Laure MONOT, PUECH Roger représenté par LONY EVA, TEIXEIRA Christelle représentée par Véronique COURTYTERA.

**Absents** : THOUMAZET Pascale, Martine CLEMENT LAUNAY.

**Objet** : Attribution d'une subvention aux associations qui ont perçu des Coupons Loisirs Activités Culture et Sport (CLACS).

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les demandes des associations pour percevoir le remboursement des CLACS qu'elles ont reçus ;

**Considérant** la volonté de la municipalité d'encourager la pratique des activités culturelles et sportives sur la ville de Tournan-en-Brie ;

**Considérant** l'initiative de la ville de poursuivre la mise en place des bons nommés CLACS.

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame PELLETIER Maryse, Adjointe au Maire chargé de la culture et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Attribue une subvention à l'association

Associations	Nombre de CLACS remis à la ville	Montant de la subvention correspondante
SCGT HANDBALL	13	390 €
TENNIS CLUB	20	600 €
PONEY CLUB DE LA ROSIERE	16	480 €
SCGT AIKIDO	1	30 €
ASSOCIATION SPORTIVE J.B VERMAY	7	210 €
TAEKWONDO	8	240 €
SCGT JUDO	77	2 310 €
GTO RUGBY CENTRE 77	15	450 €
SCGT JUJITSU	5	150 €
MALT	102	3 060 €
SCGT BASKETBALL	38	1 140 €
<b>TOTAL</b>	<b>302</b>	<b>9 060 €</b>

- Dit que la dépense est inscrite au chapitre 65, article 65748, du budget 2023.

**Fait et délibéré en séance, 18 décembre 2023.**

**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie




**Eva LONY**  
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 20/12/2023

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 20/12/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.